



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE  
ET DU NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **20 FEV. 2026**

**LA MINISTRE DÉLÉGUÉE**

Nos références : MEFI-D26-01853

Madame la co-présidente,  
Monsieur le co-président,

Depuis plus de trois ans, les agents conversationnels fondés sur l'intelligence artificielle (IA) générative se sont imposés de façon croissante dans les usages numériques des citoyens français et européens : quand le réseau social Instagram mettait 30 mois pour atteindre 100 millions d'utilisateurs, il n'a fallu que 60 jours à ChatGPT pour atteindre ce seuil symbolique. Désormais, les modèles se sont multipliés, sont devenus plus puissants, et les applications qui en découlent se sont diversifiées ; IA conversationnelles ou *chatbots*, génération de texte, d'image et de vidéo, « compagnons IA », jouets aux systèmes d'IA intégrés, etc.

Si ces développements technologiques ouvrent des perspectives d'innovation et de transformation, tant de l'action publique que des métiers au sein des entreprises, l'IA générative est d'ores et déjà à l'origine de risques graves et de dérives d'ordres divers, notamment en matière de cybercriminalité, de production et de diffusion massive de contenus illicites ou pouvant porter atteinte à la dignité humaine.

Les applications grand public fondées sur l'IA générative soulèvent ainsi des interrogations sur leurs possibles atteintes à la santé mentale et au bien-être social, ainsi que sur les troubles du développement cognitif et éducatif de ses utilisateurs. Ces questions se posent en particulier pour les usagers les plus jeunes, par ailleurs confrontés à l'anthropomorphisation croissante des systèmes d'IA. Pour autant, d'autres risques, à l'image de la violation des données personnelles, de l'inégalité d'accès aux services numériques, de la manipulation de l'information ou de biais discriminants, prouvent que les vulnérabilités induites par l'IA générative n'épargnent personne. Nous y sommes toutes et tous confrontés.

Dans ce cadre, dans la continuité des réflexions initiées par le Président de la République sur le rôle du numérique dans la démocratie et les effets de ces technologies sur les mineurs, il apparaît aujourd'hui essentiel de renforcer notre compréhension des vulnérabilités induites par ces technologies sur l'ensemble de la population, afin de mieux prévenir et encadrer leurs conséquences.

1.

Madame Anne BOUVEROT  
Monsieur Guillaume POUPARD  
Co-présidents du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique  
6 rue Louise Weiss  
75013 PARIS

C'est pour ces raisons et afin de faire toute la lumière sur ces enjeux que j'ai l'honneur de vous confier pour mission de constituer une Commission dite « IA générative et vulnérabilités », dont la co-présidence est confiée à Amine Benyamina, professeur d'addictologie à l'APHP, Raphaël Gaillard, professeur de psychiatrie à l'Université Paris Cité et Serena Villata, directrice de recherche CNRS en Intelligence artificielle au centre INRIA d'Université Côte d'Azur.

Les travaux seront pilotés et coordonnés par le secrétariat général du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique (CIANum), sous votre supervision directe. Je vous demande de bien vouloir constituer un groupe de travail multidisciplinaire qui sera composé d'une dizaine d'experts indépendants, retenus pour leurs compétences et leurs mérites dans leurs domaines respectifs.

Cette Commission sera chargée de rédiger un rapport qui devra :

- considérer l'IA générative dans ses différentes applications en dressant une cartographie des usages (support pour l'enseignement, pour le travail, pour la recherche, *chatbots*, « compagnons IA », jouets, etc.) ;
- identifier l'ensemble des risques ainsi que les vulnérabilités les plus critiques, par grandes catégories identifiées dans le cadre de la cartographie, en les hiérarchisant selon leur impact réel et potentiel sur les utilisateurs, en traitant avec une attention spécifique les effets sur les mineurs et en veillant à les objectiver au vu des travaux scientifiques à date ;
- analyser le cadre réglementaire et technique existant au niveau national et européen, les enjeux éthiques sous-jacents et les réflexions analogues conduites en dehors de nos frontières ;
- formuler des propositions étayées et concrètes à l'échelle française et européenne.

Le rapport de la Commission « IA générative et vulnérabilités » sera restitué au cours du mois de mai 2026 et comprendra des recommandations opérationnelles et consensuelles, susceptibles d'éclairer les décisions publiques et d'engager des actions pour renforcer le cadre de protection. Des observations ou des recommandations complémentaires, de nature plus prospective, pourraient être rendues à la rentrée 2026.

Dans cette perspective, la commission pourra s'appuyer sur l'expertise des services concernés de l'État, en particulier au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique. En outre, vous travaillerez en étroite collaboration avec le Comité consultatif national d'éthique du numérique (CCNEN) qui apportera tout son concours à ces réflexions.

Je vous prie d'agréer, Madame la co-présidente, Monsieur le co-président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anne Le Héanff', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Anne LE HÉANFF**